



Frais de mise en service de ligne téléphonique

Par **me15709**, le **21/09/2008** à **12:58**

J'habite depuis peu un appartement neuf et je suis locataire. Pour installer le téléphone, il faut faire une première mise en service de la ligne (je suis la 1^{ère} locataire de cet appartement). Ces frais de mise en service de la ligne s'élèvent à 54 euros. Les prochains locataires n'auront pas à payer ces frais, donc n'est-ce pas au propriétaire de les payer? Puis-je lui en réclamer le remboursement?

Merci d'avance